

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2019

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1882)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL281

présenté par
Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 21

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« première »,

le mot :

« deuxième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de corriger une erreur rédactionnelle.